

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Mesnil-Saint-Père

SEANCE DU 18 MARS 2022

Le compte-rendu de la dernière séance est lu et approuvé à l'unanimité.

La séance est ouverte.

### COMMUNICATIONS DU MAIRE

- Aide apportée aux Ukrainiens
- Visite du Verger Pédagogique
- Feu d'artifice avec les trois communes du Lac
- Renouvellement du contrat PEC de l'agent d'entretien
- Invitation à la 4<sup>ème</sup> édition de l'ESTAC TOUR
- Demande d'extension de l'éclairage public Clos du Frête

Demande d'achat d'une parcelle pour la mise en place d'un pylône

Le conseil municipal ne donne pas suite à la convention mise en place par VALOCIME.

Déclaration droits de l'arbre

Ce projet sera revu à un prochain conseil.

07\_2022 - Convention pour l'assurance du bateau

Une convention de prêt doit être établie par le Département.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents.

**ACCEPTTE** le contrat de prêt émis par le département de l'Aube.

**AUTORISE** M. le Maire à contracter une assurance auprès de Groupama

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relevant de ce dossier.

-----

08\_2022 - Achat d'une armoire forte pour le secrétariat

Monsieur le maire présente au conseil municipal 2 devis concernant l'achat d'une armoire forte ignifugée pour le secrétariat de mairie.

- HexaCoffre : 3 469.93 € HT soit 4 163.92 € TTC
- ICar'Safe : 2 788.20 € HT soit 3 345.84 € TTC

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents

**ACCEPTTE** le devis de ICar'Safe pour un montant de 2 788.20 € HT soit 3 345.84 € TTC

**PRECISE** que cette somme est prévue au BP 2022 au compte 2183

**AUTORISE** Monsieur le maire à signer le devis

-----

09\_2022 - Vote des subventions 2022

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

**VOTE** les subventions suivantes pour l'année 2022 :

Associations	Pour Mémoire BP 2021	Vote BP 2022
Compagnie des Sapeurs Pompiers	1 500 €	1 500 €
ADMR Lusigny	600 €	600 €
Espérance Villenevoise	150 €	150 €
Ecole de Musique	50 €	75 €
Ass. Aubstars (festival des sosies)		150 €
Croqueurs de Pommes	50 €	50 €
Association des Amis du Parc	100 €	120 €
coopérative scolaire séjour .		
coopérative scolaire	1 000 €	1 000 €
APE du RPI des 3 M	200 €	200 €
Ass. Mesnil en Vie	300 €	300 €
olympique de Montiéramey	100 €	100 €
Handi sport	50 €	100 €
Divers	300 €	200 €
TOTAL	4 400 €	<b>4 545 €</b>

-----

10\_2022 - Vote des taux des taxes 2022

L'état de notification se présente comme suit :

	Bases d'imposition 2021	Taux d'imposition	Bases d'imposition prévision. 2022	Produit fiscal attendu
TFB	465 934	35,65 %	482 700	172 083
TFNB	71 312	19,88 %	73 700	14 652
				186735

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

**DECIDE** de ne pas augmenter les taux des 2 taxes et reste à :

- TFB 35,65 %
- TFNB 19,88 %

Pour un **produit attendu de 186 735 €** en recettes de fonctionnement et un prélèvement de 49.433 € pour le fonds national de garantie individuelle des ressources en dépenses de fonctionnement

-----

11\_2022 - Vote du compte administratif 2021

**LUI DONNE ACTE** de la présentation faite du Compte Administratif 2020, lequel peut se résumer ainsi :

Dépenses de Fonctionnement	381 954.89 €
Recettes de Fonctionnement	447 350.26 €
Excédent 2020 reporté	321 770.52 €
Affectation	107 106.37 €
<b>Excédent de Fonctionnement</b>	<b>280 059.52 €</b>

Dépenses d'Investissement	117 207.27 €
Recettes d'Investissement	81 682.10 €
Excédent 2020 reporté	3 418.80 €
<b>Déficit d'Investissement</b>	<b>- 32 106.27 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents

-----

12\_2022 - Vote du compte de gestion du receveur

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le Receveur (Commune) visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## 13\_2022 - Affectation du résultat

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

**DECIDE** d'affecter la somme de 107 106.37 € au C/1068 du BP 2022, qui sera réalisée pour la somme de 107 106.37 €, ce qui diminuera d'autant déficit de fonctionnement.

-----

## Vote du Budget 2022

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide de voter les crédits nécessaires au B.P. 2020 comme suit :

### SECTION FONCTIONNEMENT :

DEPENSES	RECETTES
697 342.52 €	697 342.52 €
Dont en recettes, un excédent de fonctionnement reporté de 235.018 €	

### SECTION INVESTISSEMENT :

DEPENSES	RECETTES
786 659.41 €	786 259.41 €
	Y compris 32 106.37 €
	De déficit d'investissement reporté

## Questions diverses

- Rack à vélos est en cours de fabrication
- Horaires de passage du bus : une action va être menée pour les récupérer et les afficher.
- Réunion du COPE du SDDEA ; l'abonnement passe de 72 à 75 € et la consommation de 0.95 à 0.97 € le m3 d'eau.
- Rue du champ d'Honneur cette voie est en mauvaise état ; une étude va être entreprise.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22h45 .

**Fait à MESNIL SAINT PERE, les jours, mois et an susdits**

Le maire,

Pascal HENRI